



Procès-verbal Séance du 16 mai 2023

L' an 2023 et le 16 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Aurélie ROCHER, Maire.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 08 Votants : 12

Date de la convocation : 09/05/2023

Présents : Mme Aurélie ROCHER, Maire, Mmes : Marie-Pascale BOUDET, Sylvie CHEVALET, Christine THIBAUT
MM : Jacques DESMÉ, Pascal FOURNIAU, Pierre GARNIER, Thierry SAVATON.

Absents excusés : Alain COUVREUX, Alain DAULÉAC, Benoît GEINDREAU, Robert JUQUOIS, David LEGRAND.
Marine BLANCHIN, Monique MAILLARD.

Monique MAILLARD a donné procuration à Sylvie CHEVALET.
Alain COUVREUX a donné procuration à Aurélie ROCHER.
Alain DAULÉAC a donné procuration à Jacques DESMÉ.
Robert JUQUOIS a donné procuration à Pierre GARNIER

A été nommé(e) secrétaire : Sylvie CHEVALET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2023

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2023, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET DE 210 000 EUROS POUR LA NOUVELLE STATION D'EPURATION ET LA RENOVATION DU POSTE DE RELEVAGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation d'un contrat de Prêt PSPL Aqua-Prêt d'un montant total de 210 000,00 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'une nouvelle station d'épuration et la rénovation du poste de relevage principal. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de l'enveloppe "ressource SFIL".

Le Conseil Municipal, de la Commune de Champigny-sur-Veude, après avoir entendu l'exposé sur les opérations susvisées,

DELIBERE

Pour le financement de ces opérations, Madame la Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant de 210 000,00 euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de Prêt : PSPL AQUA-PRÊT

Montant : 210 000,00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,66%

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire délégataire dûment habilité, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET DE 50 000 EUROS POUR LA RENOVATION D'UNE PARTIE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de la commune de Champigny-sur-Veude, après avoir entendu l'exposé sur les opérations susvisées,

DELIBERE

Pour le financement de ces opérations, Madame la Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt, pour un montant total de 50 000,00 euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de Prêt : PSPL AQUA-PRÊT

Montant : 50 000,00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,79%

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire délégataire dûment habilité, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

INDEMNITES DE FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Mme Liliane DUPORT propose ses services pour le gardiennage, l'ouverture et la fermeture journalières de l'église, en remplacement de M. Daniel TESSIER qui souhaite arrêter ce service.

Pour l'année 2023, le Conseil Municipal vote les indemnités de gardiennage de l'église comme suit :

- 66,64 euros Brut, à Daniel TESSIER, non élu, né le 27/11/1957 à CHINON, pour les 4 premiers mois de l'année du 01/01/2023 au 30/04/2023.
- 124,95 euros Brut, à Liliane DUPORT, non élue, née le 01/12/1945 à L'ISLE-JOURDAIN, du 15/05/2023 au 31/12/2023.

A compter du 01 janvier 2024 et pour les années suivantes, le Conseil Municipal vote une **indemnité annuelle** pour le gardiennage, l'ouverture et la fermeture journalière de l'église, pour un montant global de 200 euros BRUT, à Mme Liliane BERTHOMIER veuve DUPORT, non élue, née le 01/12/1945 à l'Isle-Jourdain, domiciliée 12 Rue de l'hôpital, 37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUDE.

Elle annule et remplace la délibération n°2020019 du 23/06/2020 portant sur le même objet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

TARIFS DES EMPLACEMENTS POUR LA SAINT-LOUIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les tarifs des emplacements pour la Saint-Louis :

- VIDE-GRENIERS, BROCANTEURS : Forfait de 8 euros les 5 ml.
- ANIMATIONS : Forfait de 30 euros.
- RESTAURATION, BUVETTE : Forfait de 15 euros.

Gratuit pour les restaurateurs campinois, les commerçants campinois et les associations campinoises.

- ARTISANS, PRODUCTEURS, COMMERÇANTS
2,00 euros le ml sans électricité.
4,00 euros le ml avec électricité.

Cette délibération remplace et annule le délibération n°2021039 du 07/07/2021, portant sur le même objet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire a rendez-vous vendredi 19 mai, au Bar-Restaurant Le Commerce, afin de lever l'arrêté de péril sur le bâtiment, suite aux travaux qui ont été effectués pour la consolidation de l'édifice.
Une attestation d'une entreprise sera demandée prouvant la bonne exécution des travaux.

Marie-Pascale BOUDET informe que 5 inscriptions d'enfants ont été réalisées, on espère donc le maintien des classes à la prochaine rentrée scolaire, cependant nous n'avons aucune nouvelle de la part de l'Inspection Académique à ce sujet. Nous serons informés au mois de juin prochain.

Pascal FOURNIAU demande que des cailloux soit déposés au stop de la Rue de l'Aumônerie, pour le bouchage des nids-de-poule.

Pierre GARNIER informe que 2 écluses doubles provisoires et 5 balises ont été installées, pour la période du 15/05 au 16/06/2023, Rue des Bas Jardins à Champigny-sur-Veude.

Jacques DESMÉ fait part que des petits délits ont été constatés dans les jardins situés Rue des Paradis. Il signale que des fuites d'eau ont été constatées dans l'église suite aux fortes pluies des derniers jours, on attend le passage du couvreur. Il signale également qu'il va falloir changer des plaques au niveau du plafond de l'école primaire des 2 rivières. Enfin des plantations de fleurs auront lieu jeudi 17 mai, toute la matinée.

Thierry SAVATON fait part au Conseil Municipal que le SMICTOM va renégocier un nouveau marché pour le fonctionnement des déchetteries et le traitement des déchets. Des travaux d'agrandissement à la déchetterie de Richelieu, sont prévus pour le 4^{ème} trimestre 2024.

Les travaux du poste de relevage sont en cours « Rue du Gué ».

Sylvie CHEVALET rappelle qu'il y aura une exposition sur la Côte d'Ivoire, vendredi 26 mai, à l'école élémentaire Maurice Genevoix, avec vente d'objets réalisés par les enfants. Les bénéfices de la vente seront reversés à l'AICF (Action contre la faim).

Aurélie ROCHER fait part au Conseil Municipal d'une invitation du président du club de football de Champigny, vendredi 26 mai à la soirée des sponsors, au stade.

Séance levée à : 20:10

En mairie, le 17/05/2023

La Secrétaire,
Sylvie CHEVALET

La Maire,
Aurélie ROCHER